



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL « CD-ROM MARIAGE DES ÉTRANGERS EN FRANCE » AVEC LA SOCIÉTÉ A.D.I.C INFORMATIQUE.	Décision 20/09/2024 N° DGS/2024/083

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité de reconduire la maintenance du logiciel portant sur le mariage des étrangers en France,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer avec la Société A.D.I.C Informatique dont le siège social est basé à UZES (30702) un contrat de maintenance du logiciel « CD-ROM MARIAGE DES ETRANGERS EN FRANCE » à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2 :

Le contrat est conclu pour une période d'une année, renouvelable deux fois par reconduction tacite, soit une durée de trois ans.

Article 3 :

La redevance annuelle s'élève à 84 € HT (QUATRE-VINGT-QUATRE EUROS HORS TAXES), étant précisé que le prix de l'abonnement pourra être révisé annuellement suivant formule exposée au contrat, joint à la présente décision.

Article 4 :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLÉANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville de Luynes.

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 037-213701394-20240920-DGS_2024_083-AR

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :2.6 SEP. 2024.....

- sa publication sur le site internet de la commune le :2.6 SEP. 2024.....

Fait à LUYNES, 20 septembre 2024

Le Maire,

Bertrand RITOURET

Envoyé en préfecture le 26/09/2024

Reçu en préfecture le 26/09/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240920-DGS_2024_083-AR

